République Française COMMUNE DE PEYROLE

COMMUNE DE PEYROLE

Nombre de membres	Séance du 04 juin 2021
en exercice: 15	L'an deux mille vingt-et-un et le quatre juin l'assemblée régulièrement convoquée,
	s'est réunie sous la présidence de Richard BRUNEAU.
Présents : 10	Sont présents: Richard BRUNEAU, Alain CAMALET, Gwénaël GRANGER,
	Roland FOULON, Didier BURATTO, Georges GEERAERT, Geneviève IMART,
Votants: 12	Nathalie RAMOS, Florian RAPOSO, Pascal TARROUX
	Représentés: Hervé DESSENNE par Roland FOULON, Séverine ROJO par
	Nathalie RAMOS
	Excuses:
	Absents: Christophe BOUTES, Emmanuel CAVAILLES, Gilles LACROIX
	Secrétaire de séance: Richard BRUNEAU

Approbation du compte rendu du conseil munipal du 18 Mai 2021

Le compte rendu du Conseil Municipal susvisé vous ayant été transmis par voie électronique, Monsieur le Maire procède à la lecture des objets abordés ce jour-là.

Après lecture, est procédé au vote d'approbation : 12 POUR

-OBJET 2021-06-01-001

Adhésion au groupement de commandes porté par le SDET pour l'achat d'électricité et de service en matière d'efficacité énergétique.

Monsieur Alain CAMalet expose qu'une baisse de l'ordre de 10% pourrait être attendue sur les montants de consommation d'électricité. Plusieurs communes ont déjà adhéré à cette convention. Le Conseil Municipal demande la mise en application d'ue clause de réserve avec le fournisseur et s'inquiète de l'évolution des prix des Kilowatt heure.

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote cette convention d'adhésion: 12 pour.

-OBJET -2021-06-01-002

Remplacement de 5 points lumineux et dépose de 7 bornes lumineuses sur chemein piétonnier de Saint-Maurice.

Monsieur Alain CAMALET expose que les bornes lumineuses du chemin piétonnier de Saint-Maurice sont souvent en panne. Trois solutions de remplacement sont alors exposées :

- 1- Remplacement par des candélabres pour une participation communale de 5 130 €
- 2- Remplacement par 3 candélabres de 4 mètres de haut, plus ordinairs, pour une participation communale de 1 897€
- 3- Remplacement par 5 bornes lumineuses pour une participation communale de 2 740€ Monsieur le Maire met aux votes les 3 solutions :

Solution N° 1: 12 votes négatifs

Solution N°2: 11 votes positifs- 1 vote négatif Solution N°3: 1 vote positif-11 votes négatifs

La solution N° 2 est adoptée

SUJETS DIVERS

OBJET 2021-06-01-003

Monsieur Pascal TARROUX fait part de son étonnement pour le changement d'un terrain classé vert et naturel en classement zone agricole, situé sur Sainte-Raffine, et actuellement propriété de Monsieur A. Une demande de vérification de classement sera faite.

Est-ce à l'occasion d'une modification complète du PLU que pourrait être modifiée une zone N en zone A ?

Obet 2021-06-01-004

Monsieur Alain CAMALET fait part au Conseil Municipal de :

- La réparation de la conduite d'eau située à la salle des fêtes
- La réparation du chemin communal à Saint-Maurice via la propriété de Madame P.
- L'enlèvement du dépôt sauvage retrouvé sur le chemin du Vacant
- Le faucardage par l'épareuse devrait être terminé pour le lundi 7 juin.

OBJET 2021-06-01-005

Monsieur le Maire fait part d'un problème sur la propriété de M. C : il expose la règlementation en matière de rehaussement et remblaiement d'un terrain. Après discussion, le Conseil Municipal souhaite un rendez vous avec le propriétaire.

OBJET 2021-06-01-006

Monsieur Gwenaël GRANGER indique que la commune de Peyrole est éligible pour le prix des repas scolaires à 1€. Une liste établie par Alix prend en compte les familles concernées, au vue des revenues familiaux. Il évoque aussi que l'agglomération Gaillac-Graulhet envisage la mise en place de repas scolaires à trois tarifs différents selon les ressources familiales.

OBJET 2021-06-01-007

Monsieur Gwenaël GRANGER fait part au Conseil Municipal que les listes des volontaires pour la tenue des bureaux de vote sont terminées. Monseur le Maire expose que les vitres de protection en plexi-glace pour protéger les bureaux de vote ne sont pas arrivés.

OBJET 2021-06-01-008

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa volonté de relancer le lotissement situé sur les terrains de l'ancienne briquetterie. Un rendez-vous est fixé avec le lotisseur pour le samedi 12 jui courant.

Monsieur Didier Buratto indique qu'il serait prématuré de prendre un accord de principal global à ce sujet.

L'orde du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire